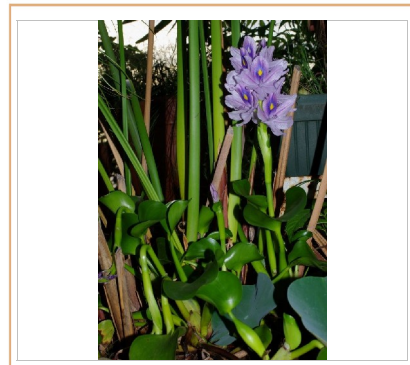
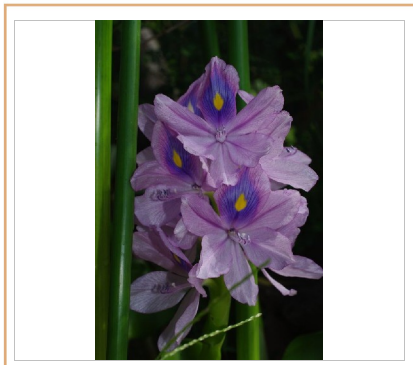


Jacinthe d'eau

Pensée d'eau

- Nom scientifique** *Eichhornia crassipes*
Synonymes *Pontederia crassipes*, *Eichhornia speciosa*
Famille Pontederiaceae



Photos: CBNM - Ch.Fontaine / M.Lacoste

DESCRIPTION

- Allure générale** Plante aquatique flottante sans tige atteignant 0,5 m de haut produisant par stolons de nombreuses jeunes plantes. Elle possède des racines fasciculées pouvant atteindre 3 m de long. Les stolons sont spongieux, épais et poussent à la surface de l'eau.
- Feuilles** Feuilles en rosette, simples et épaisses, largement ovales à rondes, atteignant 10 cm. Elles sont arrondies, charnues, glabres, lustrées, recourbées et possèdent des nervures parallèles bien distinctes.
- Fleurs** Inflorescence généralement plus longue que la feuille en épi de 8 à 15 fleurs disposées le long d'une hampe spongieuse. Les fleurs de 3 à 7 cm de diamètre sont lilas à roses avec 5 pétales dont l'un porte une tache avec le centre jaune orangé. Nervation plus sombre.
- Fruits** Inexistants à La Réunion du fait de l'absence du pollinisateur spécifique.
- Graines** Inexistantes à La Réunion du fait de l'absence du pollinisateur spécifique.

Caractéristiques Le pétiole des feuilles est renflé à la base et joue le rôle flotteur. La surface couverte comme la biomasse peuvent doubler tous les 6 à 15 jours.



ÉCOLOGIE

Mode de reproduction

Sexuée et asexuée, principalement par émission des petites plantes filles le long des stolons. Les fruits sont rares inexistantes à La Réunion du fait de l'absence du pollinisateur spécifique.

Mode de dissémination

Les graines sont principalement dispersées par l'eau. Les inondations peuvent transporter des individus d'un bras d'eau à l'autre, ou vers des lacs, étangs, mares...

Conditions de développement

Les seules contraintes à sa prolifération sont la température (12°C) et la salinité de l'eau. Espèce pouvant supporter d'importantes fluctuations du niveau d'eau et variations saisonnières d'intensité du courant.

DISTRIBUTION GÉOGRAPHIQUE



Source: Mascarine Catediana

Aire d'origine bassin amazonien

ÉTAT D'INVASION À LA RÉUNION

- Réunion** Espèce extrêmement envahissante dans les étendues d'eau douce littorales (étang du Gol, Saint Louis, Saint Paul), rencontrées dans ces zones avec *Pistia stratiotes*, elle aussi envahissante. La jacinthe d'eau est aussi présente dans le cours inférieur de certaines rivières permanentes.
- Monde** Plante originaire du bassin de l'Amazone qui a été introduite comme plante ornementale pour les bassins dans la plupart des pays chauds. Elle fait partie des 100 espèces les plus envahissantes selon l'UICN et a été déclarée envahissante dans plus de 50 pays à travers le monde.
Sites à consulter:
<http://www.hear.org> <http://www.issg.org> <http://eee.plantnet-project.org>

IMPACTS

Cette espèce envahit les marais et les cours d'eau en formant des tapis denses qui impactent la biodiversité en empêchant la lumière de pénétrer. Ce phénomène entraîne une diminution du taux d'oxygène. Les peuplements de jacinthes d'eau ont aussi des impacts sur les activités récréatives telles que la pêche, la navigation. Ils peuvent perturber le bon fonctionnement des barrages. Ils favorisent aussi la sédimentation et les inondations.

A La Réunion, l'évacuation des tapis de jacinthe dans le milieu marin lors de fortes crues des étangs, se traduit par une pollution des rivages et des lagons voisins mais également par des risques vis-à-vis de la navigation côtière.

La forme de la plante et la présence permanente d'eau en fait un très bon gîte larvaire pour les moustiques vecteurs de maladies comme les arboviroses.

En plus de ses impacts négatifs sur le bon fonctionnement du réseau hydrographique dans son ensemble, elle met également en péril le maintien des communautés végétales et animales indigènes en perturbant très fortement les conditions du milieu (oxygénation, lumière, courant, sédiment,...)

USAGES



Plante ornementale de bassin.

RÉGLEMENTATION / programme de lutte

La jacinthe d'eau fait partie des espèces de la liste des plantes exotiques envahissantes à La Réunion, définie par le CBNM. Elle n'est visée par aucun programme de lutte particulier. Elle fait en revanche l'objet de mesures ponctuelles de contrôle par intervention mécanique sur certains étangs.